Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

Band: - (2000)

Heft: 3

Artikel: Le "projet de ville", un outil stratégique pour la gestion urbaine

Autor: Zuppinger, Urs

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-957315

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le «projet de ville», un outil stratégique pour la gestion urbaine

La notion de «projet de ville» ou de «projet urbain» n'est pas connue en Suisse. En France elle désigne une pratique de l'urbanisme qui se distancie sur plusieurs points de l'optique traditionnelle de la planification territoriale. Elle est mise en pratique par des collectivités urbaines de la taille des grandes villes suisses et se développe depuis de nombreuses années en dehors de la tutelle de l'Etat central.
Pour stimuler la discussion professionnelle en Suisse, *collage* s'est entretenu avec Messieurs Alain Bourdin, Professeur à l'Institut Français d'Urbanisme et Jean-Yves Chapuis, directeur de l'Ecole d'Architecture de Bretagne et ancien adjoint à l'Urbanisme et à l'Aménagement de la Ville de Rennes

Qu'est-ce qui fait la particularité de l'approche dite de «projet de ville» ?

Jean-Yves Chapuis : Ce n'est pas un concept mais un état d'esprit né du constat que les réponses partielles ne suffisent pas. C'est la mise en place d'une culture permettant de travailler en transversalité entre les services administratifs et techniques de la ville et les élus, afin que tout le monde puisse se comporter en urbaniste, en anticipation et en distance par rapport à l'opérationnel et, de ce fait, puissé à collaborer à l'élaboration d'une stratégie pour la ville. Car, face aux citoyens, les acteurs publics doivent agir en professionnels et se réclamer d'une vision claire du devenir urbain.
Pour utiliser une terminologie très française : le projet urbain aide la maîtrise d'ouvrage responsable de la commande à jouer le rôle directeur qui lui incombe face aux maîtres d'œuvre. Le but est de globaliser les projets et le financement. «Projet urbain» est donc le mot de passe pour inventer un nouvel urbanisme.

Quelle est l'origine et la portée actuelle de la démarche ?

Alain Bourdin : A l'origine il y avait le renouveau des municipalités dans les années 60, initié depuis Grenoble. L'idée est née dans des villes de moyenne importance telles que Rennes et Montpellier. Ces villes étaient moins sollicitées par le pouvoir central que les agglomérations de la taille de Lyon, Strasbourg ou Marseille. Elles voulaient renforcer leur identité et leur attractivité face aux territoires concurrents. Elles n'avaient pas de passé industriel et peu d'acquis dans la gestion urbaine. Toutfois, elles disposaient d'universités vivantes et, par conséquent, d'un potentiel intellectuel qu'elles ont investi pour inventer un nouvel urbanisme.
Le succès de cette démarche amène aujourd'hui d'autres collectivités urbaines à s'en inspirer. Ainsi, la «loi Voynet» préconise la conclusion de contrats d'agglomération fondés sur un projet.
Mais un projet de ville ne s'invente pas *ex nihilo*. La transversalité ne se développe pas sur commande. Pour qu'un projet de ville voie le jour, il faut que la ville soit confrontée à un problème urbain d'envergure qui mobilise les acteurs et les ressources. Les responsables politiques et techniques doivent en avoir conscience. Ils doivent avoir la volonté de trouver des solutions et les moyens pour assurer la réussite. Sans une autorité politique forte, un projet urbain voit difficilement le jour. A l'inverse, l'élaboration d'un projet de ville peut être un moyen de renforcer la crédibilité du pouvoir municipal.
La nécessité de trouver une solution à la gabegie des transports urbains a souvent été l'élément déclencheur du processus. A Lyon, ce sont les espaces publics qui ont mobilisé les acteurs urbains au courant des années 80. Actuellement, l'actualité urbanistique est accaparée par une opération patrimoniale: la réhabilitation du quartier de la Confluence.

Quels contenus caractérisent le «projet de ville» et quel processus permet de les définir ?

Jean-Yves Chapuis : le projet urbain de Rennes couvre des domaines aussi variés que la maîtrise foncière (pour les besoins de l'action publique et pour constituer une réserve foncière), le partenariat avec les acteurs locaux, la mixité sociale et fonctionnelle, le choix adéquat des échelles d'intervention (quartier, ville, agglomération), la programmation de logements (en coopération avec les promoteurs privés et sur la base d'un observatoire), les déplacements urbains, la revalorisation du patrimoine historique, l'espace public, une politique architecturale, la maîtrise du rapport entre la nature et la ville.

«Stadtprojekt», ein strategisches Instrument der Stadtentwicklung
Der Begriff «projet de ville» oder «projet urbain» ist in der Schweiz unbekannt. In Frankreich bezeichnet er eine planerische Praxis, die sich in vielen Punkten von der traditionellen Raumplanung unterscheidet. Diese Methode wird von Stadtkörperschaften von der Grösse der wichtigsten Schweizer Städte angewendet und entfaltet sich seit mehreren Jahren ausserhalb der Aufsicht des zentralistischen Staates.
Um die berufliche Diskussion in der Schweiz anzuregen hat sich collage mit den Herren Alain Bourdin, Professor am Institut Français d'Urbanisme und Jean-Yves Chapuis, Direktor der Ecole d'Architecture de Bretagne und ehemaliger Adjoint à l'Urbanisme et à l'Aménagement de la Ville de Rennes unterhalten.
Das Interview hatte folgende Punkte zum Inhalt: die Besonderheit der Methode «projet ville»; Ursprung und aktuelle Tragweite der Methode; die charakteristischen Inhalte und die Prozesse, die sie definieren; die Hauptschwierigkeiten, auf die man bei diesem Vorgehen stösst.

▶ **Urs Zuppinger, urbaniste, Urbaplan, Lausanne**

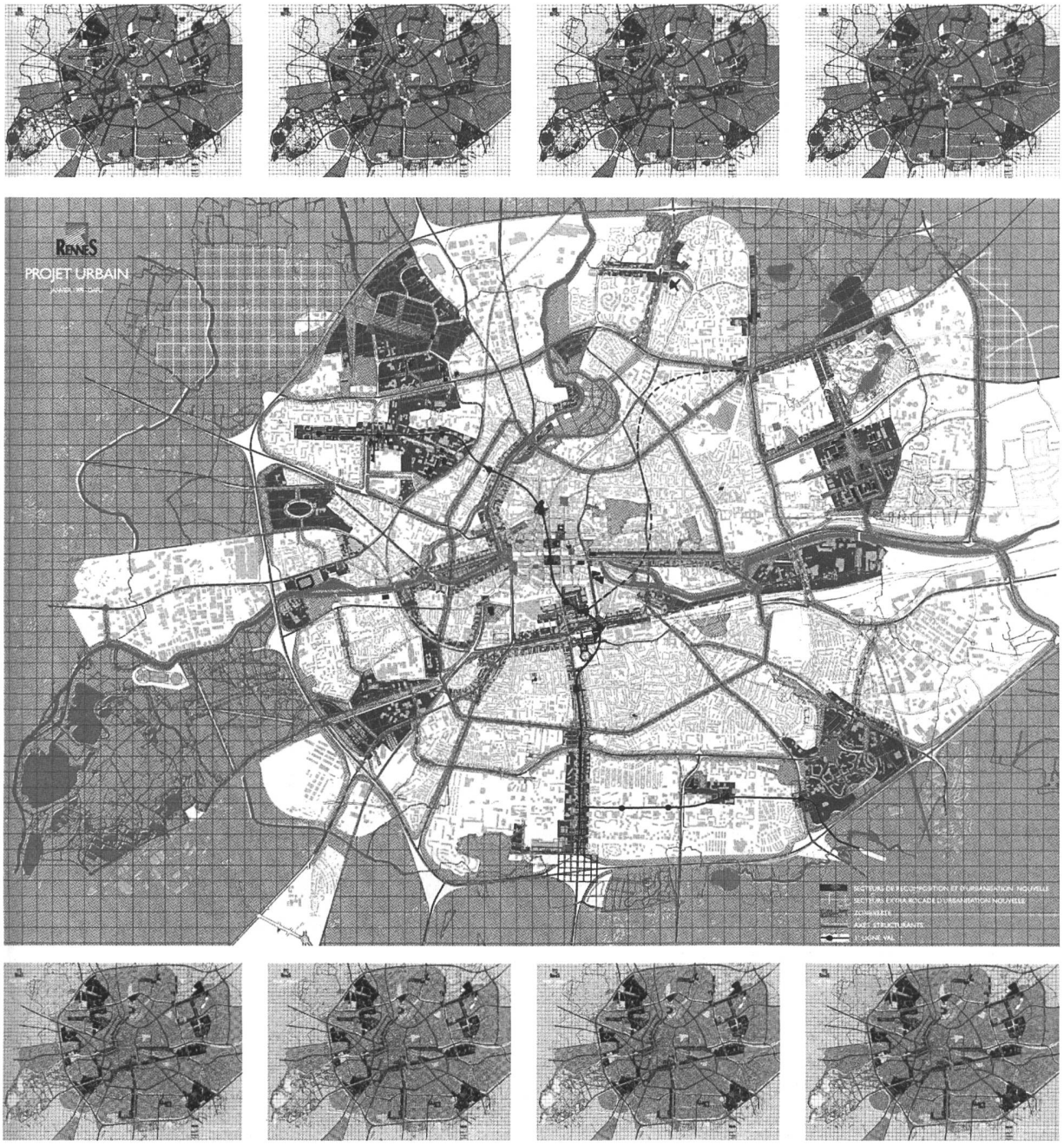

Rennes
Le «projet urbain». Plan de synthèse.

Or, ce qui distingue un projet urbain d'autres démarches urbanistiques, est avant tout le processus qui permet de le mettre en place, de le mettre en œuvre et de le mettre à jour.

A Rennes, la démarche initiale s'est échelonnée de 1989 à 1991. Le produit de la réflexion a fait l'objet d'une délibération municipale ayant valeur de programme politique. En tant que tel, ce projet urbain n'a aucune force contraignante. Pourtant il a donné naissance à 24 ZAC[1] publiques qui sont autant d'opérations urbaines concrètes traduisant ce projet urbain.

C'est la combinaison d'une réflexion centrale approfondie mais légère du point de vue du processus de décision, avec une succession d'actes concrets, assumés de façon complète sur le plan politique, juridique et financier qui fait le propre d'une démarche de projet de ville. Pour réussir, il doit être préparé et mis en œuvre avec le concours de professionnels de haut niveau qui, pour assurer que la ville puisse se faire sur elle-même, ont le droit de se préoccuper de tout ce qui permet d'assurer l'intégration de l'existant et du neuf. De plus, chaque opération concrète, une fois réalisée, fait l'objet d'une publication valablement documentée. Rennes s'est dotée d'un Centre d'Information sur l'Urbanisme ayant mission de promouvoir une culture architecturale et urbanistique grâce à des expositions régulières, des visites, des publications et de conférences.

La politique urbaine a permis une programmation pluriannuelle d'investissements à 5 ans, la refonte du POS[2] et l'adoption d'une multitude de ZAC. Cette politique se met à jour grâce à l'adoption

1 Zone d'aménagement concertée, équivalent de nos plans d'aménagement de détail

2 Plan d'occupation du sol, équivalent français du plan général d'affectation suisse

d'un principe de ré-interrogation / actualisation permanente, chaque nouvelle intervention majeure étant l'occasion de tester l'adéquation de la politique en cours par rapport à l'évolution de la problématique urbaine et de procéder au besoin à des ajustements.

Quelles sont les difficultés majeures que pose la démarche du «projet de ville» ?

Jean-Yves Chapuis : Le plus difficile est d'introduire une réelle pratique de la transversalité. A Rennes, la tâche était facilitée par le fait que la démarche de projet de ville était précédée par un travail sur les quartiers. Au niveau du quartier, l'abandon des pratiques sectorielles au profit d'une démarche transversale s'impose d'emblée comme une évidence.
Or, pour assurer que la tranversalité est mise en œuvre dans le travail quotidien, il faut l'ancrer au centre du processus de décision politique. En France, c'est possible grâce au pouvoir du Maire. A Rennes, la partie était gagnée quand le Maire a été convaincu de sa pertinence. De plus, il importait que le directeur général de l'administration soutienne la démarche dont il était partie prenante dès le départ.
Alain Bourdin : L'intégration de la dimension économique dans le projet urbain, grâce à une interaction effective entre acteurs privés et publics concernés, reste un problème permanent. Ainsi, il n'est pas facile de mettre en convergence la stratégie des responsables de la Ville et la stratégie commerciale des acteurs privés. Sur un plan plus général, il est difficile de maîtriser l'interaction entre les acteurs opérationnels qui privilégient le court terme et les promoteurs du projet urbain qui ont une vision à plus long terme. ■

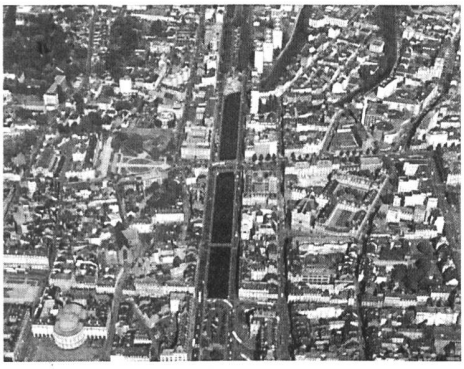

La maîtrise d'ouvrages urbains

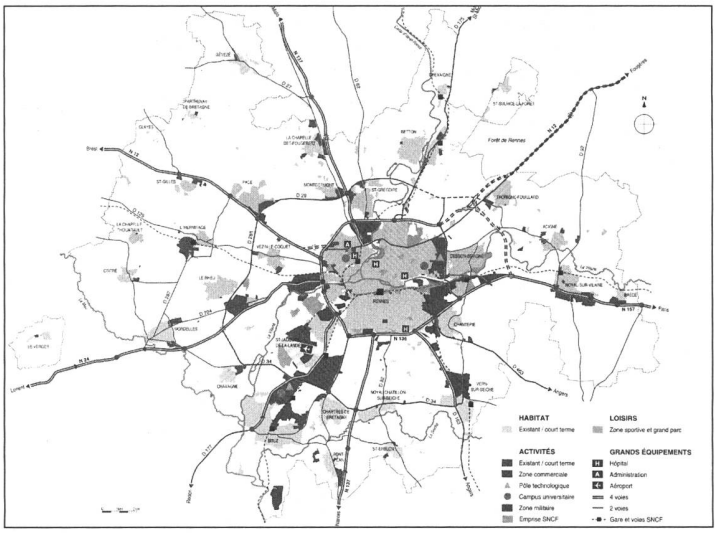

Un avenir à partager (avec l'agglomération)

Le projet urbain de **Rennes** : un éventail de préoccupation
«Faire une ville agréable à vivre et porteuse d'avenir»

10 choix fondamentaux
- La maîtrise du sol
- La maîtrise publique de l'urbanisme et le partenariat avec les acteurs locaux
- L'habitat
- La vie de quartier, les équipements structurants, la vie culturelle
- L'éducation, l'Université et la recherche
- Le développement économique
- Les déplacements urbains
- Les espaces publics
- La nature dans la ville et l'environnement
- Le patrimoine d'aujourd'hui et de demain

Une nouvelle lecture de ville
- Une histoire urbaine dessinée
- Un fuseau est-ouest et un fuseau nord-sud
- Quatre quadrants
- Une ceinture